



FREDON
AUVERGNE
RHÔNE ALPES

TENDANCES REGIONALES : Forte expression des symptômes et progression de la maladie

En 2020, les surfaces prospectées ont progressé de 33 % par rapport à l'année précédente. FREDON a organisé et prospecté avec les viticulteurs plus de 21 500 ha dans les départements/foyers de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie.

L'expression des symptômes de jaunisses était exceptionnellement forte cette année, ce qui a nécessité d'effectuer plus de 10 000 prélèvements pour analyses = 56% des ceps symptomatiques sont flavescents.

Cette année, 15 parcelles sont fortement contaminées, nécessitant un arrachage total, soit 7.52 ha de vigne. A cela s'ajoutent 18 micro-parcelles présentes dans des jardins qui seront-elles aussi arrachées en totalité.

Les deux piliers de la lutte :

Actuellement, il n'existe pas de méthode pour soigner la plante malade. Pour limiter la diffusion de la maladie et espérer éradiquer les foyers, la lutte collective est indispensable. Elle repose sur 2 piliers :

- La lutte insecticide contre l'insecte vecteur en été pour éviter qu'il ne contamine de nouveaux ceps.
- La détection des ceps contaminés lors des prospections automnales et leur arrachage durant l'hiver.

BILAN 2020 Flavescence dorée

Chiffres clés :

Surface prospectée	21 725ha
Nombre de ceps symptomatiques	70 585
Dont Nombre de ceps contaminés FD	39 297
Nombre de parcelles contaminées FD	2 453
Surfaces contaminées FD	1 330 ha

Rappel :

L'arrachage des ceps contaminés doit être effectué **avant le 31 mars 2021**, c'est-à-dire avant le redémarrage de la végétation et l'éclosion des larves de la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*).

Cet arrachage doit être correctement réalisé. Couper ou casser les ceps au niveau du sol n'est pas suffisant car un certain nombre de porte-greffes vont émettre des rejets. Le porte-greffe étant porteur sain de la maladie, il n'exprimera pas les symptômes mais restera contaminant pour les ceps voisins.

01



Bilan de la Surveillance – Département de l’Ain

Le foyer de Boyeux-Saint-Jérôme, découvert en 2019, a été prospecté de manière exhaustive cette année. Les prospections se sont déroulées aux dates suivantes :

- Prospection bord de parcelle : 15 et 16 septembre, 27 octobre
- Prospection encadrée : 30 septembre, 1 octobre, 7 octobre

La prospection de la commune de Corbonod s’est poursuivie cette année pour atteindre l’exhaustivité sur 2 ans. Aucun cep flavescence n’a été découvert sur cette commune.

Un foyer important dans le secteur de Cerdon

La prospection exhaustive des communes de Boyeux-Saint-Jérôme et Jujurieux a permis de connaître l’amplitude géographique de ce foyer.

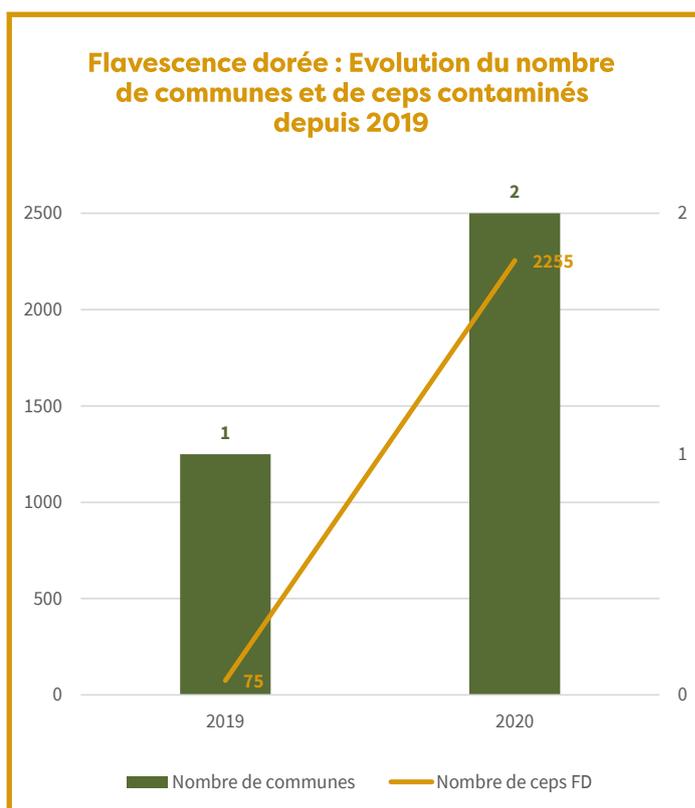
2243 ceps symptomatiques ont été observés, 160 prélèvements ont été effectués afin de déterminer le type de jaunisse.

46 parcelles et 1920 ceps sont contaminés par la flavescence dorée et se répartissent de la façon suivante:

- Boyeux -Saint-Jérôme : 40 parcelles, 1893 ceps
- Jujurieux : 6 parcelles, 27 ceps

2 parcelles dépassent le seuil de 20 % de contamination sur la commune de Boyeux-Saint-Jérôme et seront arrachées en totalité (0.77 hectare).

L’arrachage de ces parcelles fortement contaminées devrait permettre d’assainir rapidement le cœur de foyer.



 FREDON AURA - Siege social
 02, allée du Lazio
 69800 SAINT-PIREST

 tel : 04 37 43 40 70
 fax : 04 37 43 40 75

 contact@fredon-aura.fr
 www.fredon.fr/aura

Délégation Auvergne
 83, avenue de l'Europe
 63370 LEMPDES

tel : 04 73 42 14 63
 fax : 04 73 42 14 61